

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de la convocation :
2 avril 2024

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 avril 2024 à 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX - Bruno JAMBON.

Absente : Cyndie JEAN.

M. JAMBON Bruno est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Information sur les décisions prises par délégation
3. Compte de gestion 2023
4. Compte administratif 2023
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
6. Taux d'imposition 2024
7. Budget Primitif 2024 et fongibilité des crédits
8. Vote des subventions 2024
9. Point sur les travaux des commissions communales
10. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Absence de décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

3. COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et les états des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal.
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 est distribué et présenté par Madame Beaumont dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

| | <i>Prévisions</i> | <i>Réalisations</i> |
|------------|-------------------|---------------------|
| Dépenses : | 706 747,17 € | 525 223,29 € |
| Recettes : | 706 474,17 € | 714 822,57 € |

Soit un bénéfice de fonctionnement de 189 599,28 €

Le résultat de fonctionnement de clôture cumulé s'élève à 189 599,28 €.

Section d'investissement :

| | <i>Prévisions</i> | <i>Réalisations</i> |
|------------|-------------------|---------------------|
| Dépenses : | 335 044,17 € | 142 889,70 € |
| Recettes : | 367 044,17 € | 257 451,98 € |

Soit un bénéfice d'investissement de 111 694,28 €

Le résultat d'investissement de clôture cumulé s'élève 120 794,51€.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur AUGAY Gérard, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité moins une abstention, le Compte Administratif 2023 de la Commune.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023 de la Commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions :

- **CONSTATE** le résultat de clôture de l'exercice 2023, comme suit :
 - un excédent de fonctionnement de 189 599,28 €
 - un excédent d'investissement de 120 794,51 €
- **INSCRIT** en recettes de fonctionnement article 002 la somme de 29 599,28 €
- **AFFECTE** en recettes d'investissement article 1068 la somme de 160 000 €
- **REPORTE** en recettes d'investissement article 001 la somme de 120 794,51 €.

6. TAUX D'IMPOSITION 2024

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'imposition 2024 comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 28,21 %
 - Taxe foncière non bâti : 20,32 %
 - Taxe d'habitation : 13,39 %.

7. BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,
Vu les travaux préparatoires et l'avis de la Commission des Finances,
Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 présenté par Madame BEAUMONT, adjointe aux finances.

Le budget 2024 se présente comme suit :

- section de fonctionnement, équilibre en dépenses et en recettes : 694 611 €
- section d'investissement, équilibre en dépenses et en recettes : 414 440 €.

Après en avoir délibéré et voté à mains levées, avec 13 pour et 1 contre,

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Commune
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec des opérations, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- **AUTORISE** l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2024 à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de d'investissement et 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

8. VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, moins 2 contre et 1 abstention au sujet de l'association des Sarmentelles de Beaujeu :

- **VOTE** les subventions suivantes :

| | |
|---|----------------------------|
| Sou des écoles | 3 300 € |
| Les Sarmentelles de Beaujeu | 500 € |
| A.D.M.R. | 600 € |
| Amicale des Donneurs de sang | 200 € |
| RASED de Beaujeu (psychologue scolaire) | 80 € |
| JSP du Val d'Ardières | 350 € |
| Association du Réveil de l'Hôpital de Beaujeu | 300 € |
| Centre de loisirs de Beaujeu (à compter du 01/04/2024) | 4,50 € par jour par enfant |
| Centre de loisirs de Villié-Morgon | 4,50€ par jour par enfant |
| Conscrits des classes en 4 | 500 € |

- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 65748 du Budget Primitif 2024.

9. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

o **Bâtiments**

Monsieur le Maire rappelle qu'un ancien pressoir a été donné à la commune par Monsieur Claude Joubert. Monsieur Jambon Bruno a fait réaliser plusieurs devis et études pour la conception d'un abri visant à le protéger. Des propositions techniques ont été faites avec soit une structure en bois et couverture en tuiles (estimation 7400 €) soit une structure et toit métalliques aspect rouillé (estimation 14640 €). Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur opinion sur ce projet. Devant les avis différents déployés, il est proposé de voter à bulletin secret sur le principe d'un abri. Le résultat du vote est 9 contre et 5 pour.

Il est donc proposé d'appliquer de l'huile de lin sur le pressoir afin de le protéger et de définir un emplacement définitif pour la mise en valeur de ce mobilier, témoin du passé du métier de vigneron.

o **Voirie**

La commune souhaite acquérir la parcelle B n°251 située vers le cimetière appartenant à Mme et M. Gilles Perroud. Ces derniers ont émis le souhait de pouvoir échanger ce terrain contre le chemin rural qui traverse leur propriété de part et d'autre. Il est précisé qu'une enquête publique est nécessaire avant le déclassement d'un chemin rural. Les démarches seront entreprises.

o **Social**

Madame Collonge informe qu'il reste des places pour la formation PSC1 prévue le samedi 27 avril.

o **Environnement**

Un nettoyage de printemps est prévu le samedi 14 avril, à l'initiative de la société de chasse et avec la participation de l'école de Lantignié.

La Communauté de Communes a organisé des réunions d'information et mis à disposition des pièges pour lutter contre le frelon asiatique. Chaque foyer peut confectionner ou poser ses propres pièges pour tenter d'éradiquer ces frelons.

10. QUESTIONS DIVERSES

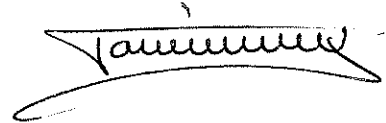
- Le gérant du commerce multi-services a informé la population de la prochaine fermeture les dimanches et de l'ouverture les mercredis.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain. Chaque conseiller municipal est invité à tenir le scrutin ou à se faire remplacer en cas d'empêchement.
- Monsieur Dufour signale que la Fédération de chasse du Rhône peut aider les communes au sujet de la divagation des chiens et la propagation des pigeons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

| N° de délibération | Objet |
|--------------------|------------------------------|
| DCM/2024/04/09//01 | Compte de gestion 2023 |
| DCM/2024/04/09//02 | Compte administratif 2023 |
| DCM/2024/04/09//03 | Affectation du résultat 2023 |
| DCM/2024/04/09//04 | Taux d'imposition 2024 |
| DCM/2024/04/09//05 | Budget primitif 2024 |
| DCM/2024/04/09//06 | Vote des subventions 2024 |

Le secrétaire de séance : Bruno JAMBON

Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : **17 MAI 2024**